

Mon fragment du manuscrit s'arrête ici et je ferai comme lui, car, en achevant de parcourir le recueil des satires de Castellan, je craindrais de réveiller les colères endormies.

La *Formation de la garde Nationale*, pendant les Cent-Jours, est à la rigueur assez bénigne. L'auteur s'y livre à toute une série de calembours et de coq-à-l'âne à propos des officiers nommés d'abord à l'élection, puis destitués par le comte Rœderer, commissaire extraordinaire de Napoléon.

Mais la satire au sujet de « *M. le Maire de Lyon* », sur l'air de « *Cadet Roussel* », contient certains couplets qui, pour flageller avec à-propos les prétentions tyranniques de M. le comte de Farges, n'en paraîtraient pas moins déplacés ici, au moins dans la forme.

On connaît, et l'on en rit beaucoup à l'époque, l'ordonnance de M. le Maire, du 25 octobre 1817, concernant les décrotteurs (art. III de l'ordonnance).

C'est assez dire que l'auteur des satires n'a rien omis des travers odieux qu'il livrait à sa muse impitoyable.

Son adresse en vers, *aux électeurs du département du Rhône*, détermina un grand nombre d'électeurs à voter pour Camille Jordan, candidat de l'opposition; aussi le couplet fut-il reproduit par toutes les feuilles libérales de Paris. Camille Jordan ayant été élu par le collège de Bourg en même temps que par celui de Lyon, opta pour le département de l'Ain qui lui avait donné son premier mandat.

Passons sous silence les couplets un peu lestes du *Conseil de guerre*, d'une forme très pittoresque dans leurs vers et dans leur chute, mais un peu risqués dans le fond.

Pour la fin des œuvres de Castellan, nous renverrons le chercheur à l'opuscule de Boitel. Il nous suffira d'y avoir ajouté le nom du chansonnier qui méritait mieux que l'oubli.

Eugène BERLOT.